** **

Appel à projets concernant les actions des associations en faveur du développement durable et de la transition écologique

REGLEMENT 2024

Le présent règlement présente les orientations de la politique départementale d'aide aux associations pour le soutien d’actions en faveur du développement durable et de la transition écologique par le biais d’un appel à projets annuel. Cet appel à projets s’inscrit dans la stratégie de transition écologique du Département de l’Essonne, le plan Éco-ambition91.

1. **Bénéficiaires de l’appel à projets**

Peut candidater au présent appel à projets toute association dont l’opération pour laquelle la candidature est déposée se situe en Essonne. Les projets doivent concerner des interventions géographiquement situées en Essonne ou répondre aux besoins du territoire départemental.

1. **Objet de l’appel à projets**

Le présent appel à projets, permet de financer chaque année, en fonctionnement, les projets portés par les associations essonniennes agissant dans les domaines de la transition écologique et du développement durable.

Le Département de l’Essonne soutient les projets promouvant et valorisant les actions pour la transition écologique et l’adaptation au changement climatique, **et plus particulièrement ceux qui s’inscrivent dans les orientations définies par le Département dans sa stratégie Éco-ambition91** :

* Résilience et adaptation au changement climatique et ses conséquences,
* Prévention et réduction des déchets, économie circulaire et réemploi,
* Développement des énergies renouvelables,
* Gestion durable de l’eau et des ressources naturelles,
* Promotion de l’écocitoyenneté et lutte contre l’éco-anxiété.

Les projets peuvent prendre la forme d’actions, interventions, animations, ateliers de sensibilisation, évènements, manifestations, activités de sciences participatives ou de recherche, mobilisant des moyens opérationnels sortant du cadre du fonctionnement général de l’association.

Les projets peuvent être à différents stades (émergence, développement) ou correspondre à des projets d’essaimage d’activités pouvant contribuer à promouvoir et valoriser les changements de comportements pour la transition écologique (déchet, économie circulaire, énergies renouvelables, lutte contre les pollutions, gestion durable de l’eau, résilience, etc.) sur le territoire de l’Essonne.

L’aide en fonctionnement est attribuée à un taux ne pouvant excéder 50% du coût du projet présenté.

1. **Critères de sélection des projets**

L’analyse technique des projets s’appuiera sur les critères de sélection suivants :

* Caractère partenarial du projet, mobilisant des partenariats avec les pouvoirs publics.
* Utilité sociale et environnementale pour le territoire et les Essonniens.
* Reproductibilité de la démarche.
* Projet innovant ou d’intérêt départemental (touchant une part significative de la population essonnienne ou du territoire essonnien).
* Communication de l’opération.
* Publics touchés (en particulier les publics de collégiens).
* Rigueur du montage financier du projet et modèle économique viable de l’association.
* Qualité du dossier de demande.

1. **Calendrier prévisionnel annuel**

L’appel à projets sera organisé annuellement selon le calendrier prévisionnel suivant :

* 1er Janvier : ouverture de l’appel à projets, sur la plate-forme internet qui précisera les dates exactes de l’appel à projets chaque année : [Développer un projet : les aides financières - Conseil départemental de l'Essonne](https://www.essonne.fr/education-jeunesse-citoyennete/assosessonne/developper-un-projet-les-aides-financieres).
* 1er mars : clôture des candidatures (ou premier lundi de mars, si le 1er est un samedi ou un dimanche)
* Mars/Avril : Analyse des dossiers déposés par les services techniques du Département concernés par la thématique du projet proposé
* Avril : Réunion du comité de sélection,

Ce comité de sélection sera composé à minima par :

* L’élu de secteur ;
* Des représentants des services départementaux concernés ;
* Si besoin, d’experts qualifiés.

Ce comité aura pour mission principale chaque année de sélectionner les projets lauréats.

* Fin juin : Proposition des projets lauréats au vote de la Commission permanente du Conseil départemental.

1. **Candidatures des associations**

Les associations devront télécharger chaque année le formulaire de réponse à l’appel à projets « développement durable et transition écologique » sur la plate-forme internet dédiée : [Développer un projet : les aides financières - Conseil départemental de l'Essonne](https://www.essonne.fr/education-jeunesse-citoyennete/assosessonne/developper-un-projet-les-aides-financieres).

La candidature des associations devra détailler les éléments suivants :

* Présentation de l’association

Le porteur de projet présentera succinctement l’objet de son association et les relations de travail antérieures avec le Département de l’Essonne.

* Contexte, enjeux et territoire d’intervention du projet

Le candidat s’attachera à présenter les partenaires du projet s’il y en a, et les bénéficiaires finaux. Le contexte permettra de faire comprendre l’intérêt et les retombées locales pour le département de l’Essonne de ce projet. Il montrera son utilité sociale et environnementale.

* Description du projet

Le porteur de projet devra spécifier en quoi le projet présenté est innovant, reproductible et/ou d’intérêt départemental, et **en quoi il répond aux priorités départementales du Plan Éco-ambition91 et aux politiques départementales en matière de transition écologique.**

Le Département sera vigilant sur la gouvernance du projet impliquant sa participation, ainsi que sur les méthodologies mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés et les modalités d’évaluation du projet.

Le porteur de projets devra détailler la communication faite autour de l’opération, ainsi que les publics touchés.

Il détaillera, si le projet s’y prête, le déroulement du projet, la date de démarrage des travaux, les grandes étapes, les indicateurs de performances, les objectifs fixés par étape, les livrables envisagés.

Parmi les livrables à remettre obligatoirement au Département, **le candidat s’engagera à fournir un rapport final du projet.**

* Budget prévisionnel du projet,

Il s’agira de mettre en avant les autres partenaires financiers du projet s’il y en a. La rigueur du montage financier du projet, ainsi que son modèle économique seront analysés.

* Pièces complémentaires à fournir :
  + le projet d’activités de l’association et le budget prévisionnel,
  + les comptes annuels de l’association et le rapport d’activité de l’année précédente,
  + le Relevé d’Identité Bancaire ou Postal actif,
  + le procès-verbal de la dernière assemblée générale,
  + une attestation d’assurance

**Pour toute demande spécifique, un courriel pourra être adressé à eaudiffren@cd-essonne.fr (ou à ithirouin@cd-essonne.fr).**